Le duc d'Aumale chez le duc d'Orléans

Londres, 23 juin. — M. le duc d'Aumale a été reçu aujourd'hui à Charingcross à son arrivée par S. A. le duc d'Orléans chez qui il est descendu.

Le duc d'Orléans donnera demain un grand dîner en l'honneur du duc d'Aumale, auquel assisteront la princesse Hélène, l'Infant don Antonio, le marquis de Breteuil, le marquis d'Harcourt, M. de Saint-Priest.

Opposition des princes allemands à Guillaume II

Berlin, 23 juin. — Dans les cercles officiels, on est très vivement ému d'un article de la *Badische Landeszeitung*, organe officieux du grand-duc de Bade qui raille le traité anglo-allemand, déclarant qu'il constitue une immense duperie pour l'Allemagne.

L'auteur de l'article propose qu'en souvenir perpétuel, on fasse don de l'île d'Héligoland à l'auteur du traité.

Cet article, visant l'empereur, est considéré comme une nouvelle manifestation de l'opposition que font à l'empereur, depuis la chute de M. de Bismarck, les princes confédérés, opposition qui va croissant chaque jour.

Stuttgard, 23 juin. — On assure que le roi de Wurtemberg n'a pas voulu inviter l'empereur d'Allemagne aux fetes qui vont avoir lieu à Ulm.

L'audace des nihilistes

Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Le czar a trouvé sur son bureau une lettre lui annonçant une nouvelle action des *révolutionnaires*.

Cette découverte a tellement surexcité Alexandre III qu'on éprouve des craintes sérieuses pour sa santé.

Cette lettre était signée : *Le comité pour la libération du peuple russe.*

NOUVELLES MILITAIRES

Voici la liste complète de nos attachés militaires :

Allemagne : Premier attaché militaire, chef d'escadron d'artillerie breveté Meunier; second attaché, capitaine d'artillerie Silvestre.

Angleterre : Premier attaché naval, capitaine de frégate Richard ; second attaché naval, lieutenant de vaisseau Heurtel ; attaché militaire, chef d'escadron d'artillerie Dupontavice de Heussey.

Autriche-Hongrie, Roumanie, Serbie : Premier attaché militaire, lieutenant-colonel d'infanterie de Torcy ; second attaché, capitaine de cavalerie de Villeneuve-Bargemon.

Russie : Premier attaché militaire, colonel de cavalerie breveté, Briois; second attaché, chef d'escadron d'artillerie, Moulin; attaché naval, lieutenant de vaisseau, Blondel.

Italie : Attaché naval, capitaine de frégate, de Surgy; attaché militaire, chef de bataillon du génie, Girard-Pinsonnière.

Espagne et Portugal : Attaché militaire, lieutenant-colonel du génie Marga.

Turquie : Attaché militaire, capitaine d'infanterie Berger.

Suède, Norwège et Danemark : Attaché militaire, chef d'escadron de cavalerie breveté, Gaudin de Villaine; attaché naval, lieutenant de vaisseau Blondel, déjà accrédité en Russie.

Belgique et Pays-Bas : Attaché militaire, lieutenant-colonel d'artillerie breveté Lebon.

Etats-Unis d'Amérique : Attaché militaire, chef d'escadron d'artillerie Lottin.

Confédération suisse : Attaché militaire, lieutenant-colonel d'infanterie breveté d'Hailly.

Chine : Attaché militaire, capitaine d'infanterie d'Amade.

Japon : Attaché militaire, capitaine d'infanterie Bougouin.

— **M. le général Thomassin**, inspecteur de corps d'armée a rejoint dans le Jura le voyage de l'état-major de l'Ecole de guerre dirigé par le général Le Belin de Dionne.

On a été surpris de ne pas voir au camp de Chalons le général de Cools qui y avait été invité en même temps que le général Loizillon.

Le commandant du 2e corps a été retenu à Aix par un traitement rigoureux, grâce auquel il y a tout lieu d'espérer qu'il pourra se mettre à la tête du 2e corps pour les grandes manœuvres contre le 1er corps.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La propriété Pierre Catteau. — *L'Officiel* publie la loi approuvant l'engagement pris par la ville de Roubaix pour l'acquisition de la propriété Pierre Catteau, rue du Grand-Chemin :

« Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

» Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

» *Article unique.* — Est approuvé l'engagement pris par la ville de Roubaix (Nord), aux termes d'une délibération du conseil municipal, en date du 19 juillet 1889, de payer en cinq annuités de cent mille francs (100.000 fr.) chacune, avec les intérêts au taux de quatre francs pour cent (4 fr. p. 100), la somme de cinq cent mille francs (500.000 fr.), formant le prix d'acquisition d'une propriété sise rue du Grand-Chemin et rue des Fleurs.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

» Fait à Paris, le 21 juin 1890. » CARNOT.

» Par le Président de la République :

» *Le ministre de l'intérieur,*

» CONSTANS. »

Chronique religieuse. — La fête de Notre-Dame du Perpétuel-Secours a été célébrée dimanche, en l'église du Saint-Sépulcre, siège de l'archiconfrérie établie sous ce vocable. La solennité a eu lieu à trois heures, aux vêpres.

L'affluence extraordinaire de fidèles a montré combien la dévotion à Notre-Dame du Perpétuel-Secours est vivace dans Roubaix.

Après le chant des vêpres de la Sainte-Vierge, M. le curé de la paroisse a lu du haut de la chaire les *recommandations*. Le zélé pasteur a entonné ensuite l'invocation : *Notre-Dame du Perpétuel secours, veillez sur vos enfants toujours*, qui a été répétée trois fois par tous les enfants présents et par un grand nombre d'assistants.

Un Père de l'ordre des Rédemptoristes, ordre auquel on doit la propagation de cette dévotion répandue dans le monde entier, a prononcé ensuite un discours, qui a produit sur l'auditoire l'impression la plus favorable.

Il a appliqué à la Sainte-Vierge cette parole du Sauveur : *Venez à moi vous tous qui souffrez et êtes dans la peine et je vous réconforterai.*

L'application de ce texte a été prouvée par les trois vérités suivantes : Marie est excellemment en situation pour *comprendre* nos peines; elle *peut les soulager* et elle le *veut*.

Ces trois pensées ont été développées avec beaucoup de clarté et appuyées sur des preuves d'une valeur incontestable.

Dans une courte et entraînante péroraison, l'orateur a préconisé la dévotion à la Sainte-Vierge sous ses différentes formes et surtout sous le vocable de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

Un salut solennel, chanté par un chœur de jeunes filles et suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement, a terminé la cérémonie.

Tir aux pigeons. — L'Union régionale des Tireurs aux Pigeons avait organisé, dimanche, un tir au stand du Brœucq.

Commencé à une heure, le tir s'est prolongé jusqu'au soir et les prix ont été chaudement disputés. Seize amateurs y ont pris part et n'ont pas tiré moins de 650 pigeons.

Le concours handicap a donné les résultats suivants :

1er prix, une bourse de 300 fr. et une médaille de vermeil à M. X... (Belgique); 2e prix, une bourse de 200 fr. et une médaille d'argent à M. Legrand, de Tourcoing; 3e prix, une bourse de 100 fr, et une médaille de bronze à M. Schérer de Lille.

Succès du cercle nautique l' « Aviron ». — Nous avons annoncé que le cercle nautique l'*Aviron* devait prendre part hier dimanche, aux régates d'Amiens, dans deux courses à deux rameurs et en skiff.

Une dépêche annonce que nos vaillants canotiers y ont remporté de nouveaux succès.

En skiff sénior, course dans laquelle il y avait sept partants, l'équipier de l'*Aviron*, M. Emile Truffaut, est arrivé premier, battant un parisien, M. Lepron, le champion de l'année dernière.

Dans une autre course, le *Congo* de l'*Aviron*, est arrivé troisième.

La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, mardi, 24 juin, à deux heures et demie. Voici l'ordre du jour :

Etablissements des tarifs de douanes pour les diverses industries.

Concours ratiers. — C'est entre un homme et un chien que la partie était engagée, dimanche, à cinq heures, chez M. Huss, au *Broutteux*.

M. J.-B. Breux et *Mars*, le chien de M. Huss, avaient chacun 50 rats à détruire : l'enjeu était de cent francs. Le vainqueur a été M. J.-B. Breux, à qui il n'a fallu que six minutes pour exterminer 50 rats, tandis que *Mars* a mis six minutes trente six secondes pour détruire les 50 autres.

Ce concours, le second du genre, avait attiré de nombreux curieux.

Un accident, Grande-Rue. — Un accident s'est produit, dans la matinée de samedi, dans la maison incendiée, il y a six mois, près de la place de la Liberté, et que l'on est actuellement en train de reconstituer.

Trois maçons étaient montés sur un échafaudage, lorsque ce dernier, que l'on suppose avoir été trop surchargé de mortier et de briques, s'effondra entraînant les trois ouvriers. Deux d'entre eux furent relevés sains et saufs; le troisième, François Vigin, de Croix, a reçu quelques contusions qui n'offrent heureusement aucune gravité.

Après avoir reçu des soins, il a pu reprendre son travail.

Un vol, rue Saint-Antoine. — Un cabaretier de la rue Saint-Antoine a été, samedi soir, vers huit heures, victime d'un vol dans les circonstances suivantes :

Un individu se présentait chez lui et demandait qu'on lui servît à boire. Le cabaretier lui donna ce qu'il demandait et se rendit, pour quelques minutes, dans une chambre contiguë au café. Quand il revint l'inconnu lui paya sa consommation, avec une pièce de cinq francs.

Ce ne fut que quelques instants après que le cabaretier s'aperçut que son client avait soldé son compte avec une pièce qui n'avait plus cours et qu'il avait mis lui-même à part dans son comptoir. Après examen, il reconnut que cet argent lui avait été enlevé. Nul doute que le voleur était l'individu qui venait de le quitter et qui avait profité du moment où il était seul pour s'approprier cette somme.

Le voleur est resté introuvable.

Histoire d'une valise. — Une jeune fille, arrivée le matin de Brest, et portant au grand complet le costume breton, depuis la coiffe à cornettes jusqu'au châle aux couleurs bigarrées, était arrivée, vendredi, à la gare de Roubaix, par le train de Tourcoing; elle pria une personne de lui indiquer la rue de l'Hospice.

Au lieu de se diriger vers cette rue, elle se mit tout-à-coup à courir vers un agent de police et demanda où se trouvait le bureau du commissariat. Elle y déclara qu'elle venait d'être allégée de sa valise en pleine rue. « J'ai beaucoup voyagé en France, s'écria-t-elle, j'ai visité Paris, Bordeaux, Lyon et jamais je n'ai vu un pays où la police soit plus mal faite qu'à Roubaix. »

M. le commissaire de police l'invita au calme et se fit raconter par la plaignante, Mlle Menez, de quelle façon la valise, qu'elle prétendait volée, avait disparu. Une enquête fut ouverte immédiatement. Un brigadier de police interrogea plusieurs personnes qui avaient remarqué le costume bizarre de Mlle Menez et notamment les employés de l'octroi à la gare ; tout le monde fut unanime à dire qu'elle ne portait pas de valise.

M. le commissaire de police invita Mlle Menez à rappeler ses souvenirs; mais elle persista dans ses récriminations contre la police si bien qu'on fut obligé de l'engager à modérer son langage.

L'affaire en était là quand on apprit, samedi matin, que Mlle Menez avait oublié sa valise à Tourcoing.

Samedi, vers huit heures du soir, un ouvrier maçon, Jean J..., entrait dans l'estaminet de Mme Vandamme, rue Sainte-Elisabeth. Voyant qu'il titubait, la cabaretière refusa de le servir. Jean J... saisit une chope vide sur le comptoir et la lança à la tête de Mme Vandamme qui put heureusement parer le coup. Puis il sortit en proférant des menaces.

Arrivé dans la rue, J... se mit à lancer des coups de pied et des coups de poing dans les vitres qui volèrent en éclats.

Mme Vandamme courut chercher un agent ; mais lorsque J... vit arriver la police, il s'enfuit à toutes jambes.

L'agent se mit à sa poursuite et parvint à le rejoindre rue de Lannoy ; il l'a conduit au dépôt du troisième arrondissement.

Un doigt écrasé. — Une ouvrière peigneuse, Mlle Irma Segard, de la rue Miln, s'est fait prendre la main dans son métier, en voulant enlever un morceau de déchet des engrenages. Elle a eu un doigt complètement écrasé et devra garder un repos forcé de plusieurs jours.

Un bain interrompu. — Plusieurs gamins qui avaient réussi à pénétrer, samedi, dans l'établissement de M. Cavrois-Lagache, filateur, rue de la Potennerie, étaient en train de prendre un bain dans le bassin quand ils virent poindre le képi d'un agent de police.

Les jeunes baigneurs voulurent fuir, mais quatre, Achille E..., Alexandre D..., Alphonse X... et Joseph L..., ont été rejoints et ont été l'objet d'un procès-verbal.

Deux mendiants. — Bien que des arrêtés municipaux défendent la mendicité, des parents envoient leurs enfants mendier à leur place. Souvent même lorsque les pauvres petits rentrent au domicile paternel sans avoir fait une bonne journée, ils reçoivent des coups.

C'est le cas de deux malheureux enfants dont les parents habitent la rue Saint-Jean, Henri et Louise V..., âgés le premier de 11 ans et la seconde de 12 ans, qui tous deux, dans l'après-midi de samedi, sonnaient aux portes de la rue de Lille pour demander l'aumône.

Ils ont été rencontrés par un agent qui les a conduits au poste de police de la rue des Arts.

Une arrestation. — Ivresse, tapage et rebellion, voilà ce que les agents reprochent à Octavie Wouters, qui a été conduite au dépôt dimanche, vers dix heures du soir.

Coups et blessures. — Quelques ouvrières d'un établissement industriel du Pile, s'étaient absentées de l'atelier sans permission pour demander du travail dans une autre usine.

A leur retour, sur l'ordre qu'il en avait reçu, le comptable donna les livrets signés à une jeune surveillante, qui les remit aux ouvrières.

Samedi soir, cette surveillante a été attaquée à deux reprises par quelques-unes des ouvrières remerciées et a reçu plusieurs blessures.

Une enquête a été commencée, et a fait découvrir que deux des agresseurs demeurent près de l'abreuvoir.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de samedi, un chien a été mis en fourrière et cinq contraventions dressées pour divagation.

Croix. — *La société de gymnastique* est partie samedi soir vers onze heures pour Armentières, où elle est arrivée vers cinq heures dimanche matin. Une quarantaine de membres ont effectué ce voyage.

— *L'Union des Trompettes* recevra cette semaine un équipement complet. Le dolman bleu marine est garni dans le dos d'une soutache semblable à celle que porte le dolman des membres de la *Fanfare Delattre*; le pantalon et le képi sont couleur garance.

La Société inaugurera son équipement, dimanche prochain, en se rendant au festival de Comines.

Wattrelos. — *La ducasse.* — Les gros nuages qui n'ont cessé d'assombrir le ciel pendant la journée de dimanche, ont décidé bien des Roubaisiens, à ne pas venir, comme les autres années, visiter la fête communale de Wattrelos.

L'après-midi et surtout vers cinq heures, les promeneurs étaient cependant en grand nombre. Depuis le *Laboureur* jusqu'au sentier conduisant à la rue de Roubaix, plusieurs marchands avaient installé des jeux de hasard sur une table pliante de façon à pouvoir prendre la fuite à la première alerte, et ce ne sont pas ces forains qui font les recettes les moins fructueuses.

La place était littéralement couverte de boutiques de toutes sortes. Rien n'y manquait depuis les chevaux de bois aux accords tintamaresques jusqu'à la belle Rachel, fille de Yanoff. Les fritures surtout étaient nombreuses et à voir l'empressement avec lequel elles étaient assiégées, on peut croire que ce genre de commerce est fort lucratif.

Vers six heures du soir, la place est noire de monde : il est difficile de circuler dans les allées que la multitude toujours croissante des saltimbanques, rend chaque année plus étroites.

Les tirs, les loteries, les marchands de confiseries et de pains d'épices, les massacres des innocents et même un grand théâtre où l'on joue un drame qui fait frémir, se sont donné rendez-vous à Wattrelos.

Par suite d'une fête du même genre donnée, paraît-il, le dimanche à Ronchin, on a décidé que le carrousel aurait lieu cette année le lundi, au lieu du dimanche.

La fête de Wattrelos a présenté malgré cela une vive animation et nul doute que les deux jours suivants l'entrain sera aussi grand.

Hem. — Le bruit avait couru à Hem, dimanche matin, qu'un crime avait été commis pendant la nuit. Un cadavre, en effet, avait été trouvé à la pointe du jour dans un champ longeant la route de Lannoy à Hem, à environ trente mètres de la halte du Petit Lannoy.

Une enquête immédiatement ouverte par la gendarmerie a démontré qu'il n'y avait pas crime, mais accident mortel. Voici ce que l'on a pu reconstituer de la scène :

Samedi soir, vers onze heures et demie, plusieurs camarades qui s'étaient amusés, reprenaient le chemin de leur domicile dans un état d'ivresse assez prononcé; parmi eux se trouvait Henri Lecerf, ouvrier tisserand, âgé de 30 ans, célibataire, demeurant à Lannoy, au Champ de Mars.

Lorsque Henri Lecerf quitta ses camarades, au lieu de revenir chez lui, il se coucha sur la chaussée et s'endormit profondément.

Vers une heure du matin, un ouvrier qui revenait de son travail, aperçut dormant à travers la route un homme qu'il ne crut pas devoir éveiller. C'était évidemment Lecerf.

Deux heures plus tard, à trois heures et demie, M. et Mme Boussemart, cabaretiers, accompagnés de leurs enfants, quittaient leur maison pour se rendre à Lannoy.

A quinze mètres environ de chez eux ils trouvaient couché sur le bord de la route un homme qui, étendu sur le dos, ne paraissait plus donner signe de vie. Ils l'examinèrent et s'aperçurent qu'il portait une blessure à la tête.

M. Boussemart appela des voisins et l'un d'eux courut à la gendarmerie. M. le brigadier arriva bientôt accompagné de M. le docteur Parmentier, qui examina le cadavre : il constata qu'il portait une blessure très grave à la tête et qu'il avait le thorax broyé.

Ces blessures devaient avoir été faites par une voiture assez lourdement chargée, qui aurait passé sur Lecerf pendant qu'il dormait sur la chaussée. La blessure de la tête provenait du fer d'un cheval. Le docteur a fait remonter la mort à deux heures et demie du matin.

Comment Lecerf se trouvait-il sur le bord de la chaussée ? On suppose qu'il y aura été transporté par le conducteur de la voiture qui l'a écrasé. Car on n'a relevé aucune trace prouvant que le malheureux s'est traîné lui-même. L'auteur de l'accident est inconnu.

Lecerf, la victime, quoique célibataire, ne vivait pas avec ses parents ; son cadavre a été transporté chez son beau-frère, à Lannoy.

Cette affaire a causé une vive émotion dans toute la commune.

AU GRAND CAMÉLIA, *1, rue de la Gare, LILLE.* — Tissus légers et nouveautés pour toilettes de plage et de campagne. 23021—46103

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

LA TENUE DES LIVRES SIMPLIFIÉE

Il vient de paraître un traité sur un nouveau système simplifié de tenue des livres, par M. Henri Steenhouwer, expert-comptable, professeur de comptabilité générale à l'Union française de la Jeunesse.

Cette méthode, mise à la portée de tous, offre aux commerçants, les plus grands avantages. Elle a déjà reçu plusieurs récompenses importantes.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

TOURCOING

Concours de géographie. — Le Comité de Tourcoing de la Société de géographie nous prie de rappeler aux jeunes élèves qui désireraient prendre part au concours du 3 juillet que le délai d'inscription expire le 27 courant. Il les engage à adresser, dans le plus bref délai, leur demande d'admission accompagnée de leur extrait de naissance soit chez M. François Masurel père, président, rue de Lille, soit chez M. J. Petit-Leduc, secrétaire, 42, rue des Poutrains.

Brillants succès de l'« Orphéon des Travailleurs ». — Nos prévisions se sont réalisées, et cette vaillante société a remporté au concours de Breteuil un succès complet. Des dépêches parvenues à Tourcoing lundi matin, annoncent qu'il lui a été décerné outre le premier prix de lecture à vue, le 2e prix d'exécution, le 2e prix de quatuor et la récompense vraiment triomphale : le 1er prix d'honneur.

Beaucoup de maisons ont arboré leurs drapeaux et on se prépare à faire une brillante réception aux vainqueurs.

Outrages et rebellion. — Dans la nuit du 21 au 22 Pierre Dulsette, rattacheur, âgé de 40 ans, était trouvé dans les rues en état complet d'ivresse. Au lieu d'écouter les sages conseils des agents il se répandit contre eux, aux plus violentes invectives. Il fut conduit au poste, malgré sa résistance. Toute la nuit il fit un vacarme épouvantable dans sa cellule, empêchant ainsi concierge, agents et tout le personnel couchant à la mairie de prendre aucun repos. Le malheureux, qui est père de plusieurs enfants, sera conduit aujourd'hui lundi à Lille.

Faits et gestes de gamins. — La maison faisant l'angle des rues du Collecteur et du Moulin-Fagot est fermée depuis quelque temps. Samedi après-midi deux gamins, Henri Fervacque, âgé de 5 ans et Joseph Evrard, 7 ans, avaient fait une provision de projectiles qu'ils prenaient plaisir à lancer à travers les carreaux. Un agent les a surpris en flagrant délit et leur a dressé procès-verbal, les parents civilement responsables.

Au tribunal correctionnel. — De nombreuses condamnations concernant des faits qui se sont passés dans notre ville ont été prononcées à l'audience de samedi 21 :

1° Henri Deroulet, 6 jours et 5 fr. pour outrages et ivresse ; 2° Julien Lampe, employé de commerce né à Wasquehal, 1 mois pour escroqueries.

3° Haquette, de Roubaix, 10 jours, pour mendicité; 4° Achille Degrotte, qui a brisé les verres d'une lanterne pour se faire héberger, 1 mois; 5° Victor Richard, portefaix, 2 mois et 300 fr. pour récidive d'ivresse; 6° Emile Brouck, le voleur de la rue des Coulons, 2 mois pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion; 7° Eugène Devos, 6 jours et 16 francs pour outrages, rebellion et ivresse.

Mouveaux. — *Un suicide.* — Dans la matinée de jeudi, M. Callens Descat, marchand de liqueurs à Wambrechies, suivait à cheval la route de Lille à Mouveaux, lorsqu'arrivé à un endroit nommé *la Blancheporte*, il vit, à cent cinquante mètres de la route, le corps d'un individu pendu à un arbre.

M. Callens ne fit qu'un bond et coupa aussitôt la corde ; le corps tomba dans un fossé, en s'agitant. Puis après avoir donné quelques sous à ce malheureux, il remonta à cheval et partit au triple galop, chercher un médecin à Mouveaux. Il n'en trouva aucun. Il eut la bonne fortune d'en trouver un qui descendait précisément du car à vapeur de Lille.

M. Callens, en compagnie du docteur, se rendit auprès du pauvre homme, mais tous les soins qui lui furent donnés restèrent impuissants.

C'est un malheureux ouvrier sans travail qui, à la suite d'un accident dont il avait été victime, dans une usine, avait dû subir l'amputation du bras droit. Depuis quelque temps déjà, il donnait des signes de folie et le désespoir de ne pas trouver d'emploi ne serait pas étranger à la résolution qu'il a prise de mettre fin à ses jours.

Cet homme était âgé d'une cinquantaine d'années et avait dix enfants.

LA LAÏCISATION

DE L'ÉCOLE DES FILLES & DE L'ASILE à Halluin

La laïcisation est un fait accompli.

C'est lundi matin qu'a été appliquée cette mesure aussi intempestive que maladroite, presque à la fin de l'année scolaire, alors qu'il n'y avait plus à attendre que cinq ou six semaines pour arriver aux vacances !

On dit que M. Wouters-Delporte, candidat malheureux au conseil d'arrondissement, a été le promoteur de cette affaire, et que le préfet a fini par céder à ses démarches réitérées. C'est une bien triste victoire qu'a remportée là le chef du petit clan radical d'Halluin. Il a pu entendre ce matin des commentaires fort désobligeants pour lui, quand il a conduit par la main sa petite nièce, élevée chez lui, pour la faire entrer la première dans l'école, devenue *provisoirement* laïque. Il s'en est fallu de peu que la pauvre enfant ne s'y trouvât toute seule.

La semaine dernière, dans le local occupé maintenant par les institutrices laïques, les sœurs de la Sagesse comptaient près de 700 enfants. Aujourd'hui, à 9 heures, il s'en trouvait quatre, et à dix heures 7 !! Et s'il n'y avait pas à Halluin des fonctionnaires sur lesquels on n'a pas manqué de faire pression, on peut assurer que les institutrices, envoyées pour remplacer les sœurs, n'auraient eu qu'à se croiser les bras.

Ces institutrices, à qui il n'y a pas lieu d'en vouloir, puisqu'elles aussi doivent obéissance à leur chef, sont arrivées ce soir. M. le Maire, qu'accompagnait la Mère supérieure, leur a fait visiter l'école. Puis comme elles doivent être pourvues d'un logement convenable, une maison étant vacante, non loin de l'école, on la leur a fait visiter, mais elles ne l'ont pas trouvée à leur goût. De sorte que, pendant quelque temps, elles devront prendre pension.

A 7 heures, ce matin, ces demoiselles se sont présentées à l'école, *et en ont pris possession* ; les sœurs en sont aussitôt sorties, pour retourner à leur couvent, où les ont suivies, à l'exception de quelques-unes, toutes leurs élèves, parmi lesquelles les trois nièces du même M. Wouters, le laïcisateur, qu'il n'a pu, malgré tous ses efforts, décider à quitter les bonnes religieuses. La rue était pleine de monde, surtout de femmes. Différents cris ont été poussés, et on ne se gênait pas pour dire leur fait aux laïcisateurs. Le commissaire de police maintenait l'ordre avec deux agents.

La laïcisation a donc fait un fiasco complet; mais le sort de la ville n'en est pas moins à plaindre.

On sait ce que lui a déjà coûté la laïcisation de l'école des garçons, si singulièrement installée dans une maison qui, sous aucun rapport, ne remplit les *conditions voulues. L'école* des filles, laïcisée d'aujourd'hui, n'est pas non plus la propriété de la ville. C'est un don qui lui a été fait par un curé, M. Bliecq, à la condition expresse qu'elle serait dirigée par des sœurs. Outre l'école, la propriété comprend plusieurs maisons, dont le revenu était appliqué à son entretien. Aujourd'hui même, les héritiers ont introduit une instance en revendication, dont l'issue ne peut être douteuse.

Sait-on ce que va coûter à la ville d'Halluin cette inqualifiable persécution, dont elle est l'objet de la part de la préfecture, obéissant à M. Wouters-Delporte ? — 300,000 francs au bas mot, — car il va falloir construire pour les garçons, pour les filles, pour les petits enfants; et toutes les propriétés dont la ville avait la jouissance, et dont elle retirait même des revenus, vont être perdues pour elle. Quelle belle chose que l'intolérance radicale!

Depuis 20 ans, par suite de divers travaux d'embellissements, les budgets se sont presque tous soldés en déficit. Cette année-ci, au contraire, il présente un important excédant. C'est une situation qu'Halluin ne retrouvera peut-être pas dans cinquante d'ici, on ne peut que féliciter les habitants d'Halluin du calme qu'il ont montré en cette circonstance. Leur attitude correcte ne donnera que plus de force à la protestation si juste votée récemment par leur conseil municipal.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

CONCERTS & SPECTACLES

Verbeck à l'hippodrome. — L'assistance qui était peu nombreuse, dimanche, à l'hippodrome, n'a pas ménagé ses applaudissements à Verbeck.

Dans la première partie du programme, Verbeck a beaucoup diverti le public par des tours de prestidigitation, exécutés avec une adresse extraordinaire. Citons au hasard la boîte magique, les cartes savantes, la photographie Verbeck.

Les expériences de magnétisme, qui ont eu lieu ensuite, ont été suivies avec le plus vif intérêt.

Verbeck fait de ses sujets ce qu'il veut, il provoque tour à tour chez eux, le rire ou la douleur, l'amitié ou la haine, le calme ou la colère, leur fait éprouver, en quelques instants, les sensations les plus opposées.

Verbeck, en terminant, a annoncé pour jeudi prochain, une seconde séance avec un programme entièrement nouveau.

La société la *Fraternelle* offrait, dimanche soir, un concert dans le jardin du *Palais*, au Pile, avec le concours de la musique municipale de Lys-lez-Lannoy. La société était nombreuse et le programme a été très bien rempli.

La fanfare a interprété avec beaucoup d'ensemble une fantaisie *Marie Stuart* et une ouverture *La Ruche d'or*.

Une mention spéciale à M. Vanderkole pour son air varié de basse.

Le salut aux bannières et *Le chant des mousses*, exécutés par la *Fraternelle*, ont été très applaudis.

Deux bouquets ont été offerts à MM. Brutin et Hache chefs de la *Fanfare* et de la *Fraternelle*

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du samedi 21 juin

LES PEIGNAGES MOREL

Arrêt

La Cour a rendu un arrêt en faveur de Mme veuve Vandeputte fils, de M. Henri Cantinez et de MM. Henri Wattine et Cie. Elle confirme le jugement du tribunal civil de Lille du 4 juillet 1889.

Elle considère et commence par établir, dans les motifs de sa décision, qu'une société de commerce a existé entre M. Augustin Morel, gérant, et ses enfants, associés commanditaires dans la mesure de la part héréditaire qu'ils tenaient de leur mère et qu'ils ont placée dans l'entreprise. L'acte du 31 octobre 1876 concernant le Crédit du Nord, l'entrée complète du grand peignage dans l'association, en mars 1879, et la clause prévoyant pour 1881, après la majorité d'Achille Morel, la régularisation de la société, ne laissent aucun doute sur l'existence de cette dernière. Emile Morel est donc devenu le débiteur des créanciers sociaux dans les limites de son apport.

L'arrêt répond ensuite à l'objection tirée de la dation d'un conseil judiciaire et à la prétention mal fondée de l'appelant que les intimés, quand ils contractaient, ignoraient l'existence de la société et n'ont point, dès lors, compté sur elle.

Voici enfin, sinon les termes, du moins le sens et la portée des considérants relatifs à la nature des opérations à forfait ou de compte à demi :

« Attendu que vainement Emile Morel objecte que la société et son gérant n'étaient pas autorisés à faire de semblables opérations;

» Qu'elles consistent à acheter des laines pour les revendre après les avoir peignées ; qu'un peigneur peut s'y livrer, alors même que sa spécialité serait de peigner à façon ; qu'il peut être amené à en faire, quand les façons dont il est chargé sont insuffisantes pour occuper ses ouvriers ; que si ces opérations présentent un caractère aléatoire comme toutes les opérations commerciales, elles n'ont rien d'illégitime;

» Que les actes constitutifs de l'association ne contiennent aucune interdiction les concernant et donnent au contraire, au gérant tous pouvoirs; qu'antérieurement Augustin Morel, maître absolu, avait également toute liberté d'action ;

» Que ses fils connaissaient la situation ; que Jules Morel aurait lui-même pratiqué des opérations pareilles; qu'avant celles intéressant les intimés, il paraît en avoir été fait sous le nom de César Morel et que ce serait pour y faire face que serait intervenue l'ouverture de crédit au Crédit du Nord ; que, d'après des dispositions secrètes du 14 mars 1882, en contradiction avec celles apparentes d'un acte authentique, les pertes de César Morel ne lui étaient pas personnelles ;

» Qu'Emile Morel n'est donc pas recevable à se prévaloir d'un état de choses accepté par lui et antérieur même à sa demi incapacité;

» Que, d'ailleurs, si la société était occulte, c'est-à-dire non publiée, les tiers n'avaient pas à s'occuper de savoir si les opérations faites par le gérant étaient ou non statutaires ; qu'ils auraient, en tout cas, action contre les associés, sauf leur recours contre ce dernier ;

» Qu'enfin les créances des intimés ne résulteraient pas seulement d'opérations de compte à demi, mais d'un compte-courant. »

Après ces considérants, la Cour aurait pu ne pas viser le moyen subsidiaire, désormais superflu, de l'art. 1166 du code civil. L'abordant, au contraire, elle a aussi considéré, dans les motifs de son arrêt, les intimés comme recevables à exercer l'action oblique en leur qualité de créanciers de M. Morel père. M. Emile Morel serait ici à envisager comme restant débiteur de son père, de 21,000 francs, sans compensation.

Il est à remarquer que le jugement confirmé est en divergence avec la décision prise par le Tribunal de Commerce de Tourcoing, dans un procès du même genre et avec l'une des parties.

Audience du vendredi 20 juin 1890

Machine étireuse, broyeuse, échardonneuse

M. Fulgence Mérelle était autrefois contre-maître de carderie chez MM. Binet père et fils. Il les quitta en 1885, pour s'en aller dans l'arrondissement d'Avesnes. Il entrait, en effet, chez M. Parfait Dubois qui était alors à la tête d'une filature.

Il songeait à réaliser des inventions utiles à l'industrie lainière, et le 23 décembre 1885 intervenait entre lui et son nouveau patron, une première convention. Il devait faire part à M. Parfait Dubois de ses idées. Celui-ci faciliterait les essais et couvrirait les frais. Les cocontractants prendraient des brevets et formeraient une association en participation.

Il s'agissait d'une machine étireuse dont on obtint des résultats satisfaisants en recourant au caoutchouc pour couvrir des cylindres. Deux brevets furent successivement demandés.

La pensée vint ensuite d'adapter aussi à l'écrasement des chardons, la machine même servant à l'étirage. Le brevet n° 177.592 fut pris le 31 juillet 1886. La laine passe des cylindres alimentaires aux cylindres étireurs qui l'amincissent. Les corps étrangers se montrent à sa surface et les chardons broyés par les cylindres écraseurs, sont enlevés par les voltigeurs.

Du 7 mars 1887 date un autre brevet n. 182.024.

Tous ces brevets furent sollicités par M. Dubois, soit en son nom et au nom de M. Mirelle, soit même en son nom seul. Nous citons plus spécialement ceux n. 177,592 et 182,024, en raison de la place qu'ils tiennent dans la discussion du procès.

Ce procès est le second qu'a M. Mérelle avec M. Parfait Dubois. En 1887, il assignait ce dernier, pour se dégager vis-à-vis de lui, il obtenait gain de cause et même 10.000 francs de dommages intérêts, par jugement du tribunal d'Avesnes du 26 mai de cette année-là.

Un arrangement avait lieu néanmoins entre les plaideurs, le 17 décembre suivant. M. Mérelle renonçait au bénéfice de son jugement. M. Dubois avait seul l'exploitation des brevets et traitait avec la maison Schlumberger. 1800 francs devaient être touchés par M. Mérelle, pour chaque machine placée en France; 500 par machine à l'étranger.

M. Parfait Dubois avait l'obligation d'entretenir les brevets, de ne point les laisser périr, d'en payer les annuités. Le brevet n° 182.024 est cependant tombé en déchéance, faute par l'annuité afférente au 7 mars 1888, d'avoir été acquittée en temps utile. M. Dubois aurait bien écrit à M. Armengaud, en vue de ce paiement, mais au dernier moment, à la dernière minute du délai prêt d'expirer.

Il est en faute de ne pas s'y être pris plus tôt, a estimé le tribunal d'Avesnes. Statuant commercialement, celui-ci a, le 15 mai 1889, sur la demande de M. Mérelle, déclaré résiliée la convention de décembre 1887, en se réservant de prononcer ultérieurement sur les questions accessoires.

Cette décision est frappée d'appel par M. Parfait Dubois qui a pour avocat, devant la seconde chambre de la Cour Mᵉ Allaert. Pour M. Mérelle plaide Mᵉ Legrand du barreau d'Avesnes.

Ce dernier déclare qu'il n'y a dans l'affaire qu'une question, celle de l'inobservation des conventions. M. Dubois, obligé à maintenir les brevets, a manqué à cet engagement.

Mᵉ Allaert a notamment soutenu que la perte du brevet n° 182 024 est sans importance. D'après sa prétention, tous les éléments de ce brevet seraient déjà dans celui n° 177.592, sauf une explication en soi non brevetable et consistant à faire remarquer l'utilité du trempage et de l'humidité des laines pour faciliter l'écrasement des chardons.

D'autre part, selon Mᵉ Allaert, il y aurait un nouveau procès à Lille, à propos d'un brevet d'octobre 1888 qu'aurait pris M. Nouvelet. Celui-ci serait d'accord avec M. Mérelle, suivant l'avocat de M. Dubois. La machine décrite par ce brevet serait, d'après l'appelant, une simple contrefaçon des précédentes, avec une disposition verticale au lieu d'être horizontale.

L'affaire est en délibéré.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 22 juin.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Veuillez avoir l'obligeance de faire connaître au public que je n'ai absolument rien de commun avec le fumiste lâche et imbécile qui a cru pouvoir se servir de mon nom, pour signer une lettre insipide et grossière dans votre journal de ce matin, et abuser en même temps de votre bonne foi. J'ai eu quelquefois la velléité d'écrire à la tribune publique: ç'a toujours été dans l'intention de réclamer quelques soins pour notre pauvre horloge du Trichon, qui est arrêtée depuis le mois de septembre dernier.

Si ce dernier paragraphe peut être suivi d'effet, j'estimerai que je n'aurai pas tout à fait perdu mon temps, en répondant à la mauvaise farce de votre loustic correspondant.

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

F. DUPIN.

Travaux municipaux

Monsieur Reboux,
Directeur du *Journal de Roubaix*,

Etonné d'apprendre, par votre numéro du 18 courant, qu'un seul soumissionnaire s'est présenté à

FEUILLETON DU 23 JUIN 1890. — N° 36

UN DRAME FINANCIER

Par PIERRE SALES

XV

Georges Marsébert

Sur ces entrefaites, Déverain fut appelé en Normandie par ses parents, qui voulaient régler avec lui quelquelques affaires d'intérêt. Il partit, chargeant Robert de veiller sur Hélène. Au même moment, Mérénus, renonçant à vivre à Paris, emballa ses instruments et ses drogues et fila en Bretagne. Il annonça cette décision à son ami par la lettre suivante :

« Mon cher Robert,

» Quand tu recevras cette lettre, j'aurai cessé de vivre... à Paris. J'ai tout emballé, et m'en vais m'enfouir dans la vieille tour que je possède en Bretagne. Ce sera un observatoire tout préparé pour mes études astronomiques. Je renonce, faute de dix mille francs, à gagner un million; je cultiverai mon champ de pommes de terre et mes fruits. Cette nouvelle idée me sourit tellement, que je file sans t'avoir embrassé. J'espère que tu viendras bientôt me demander l'hospitalité. Réponse S. V. P.

» Deux bonnes poignées de main.

» JEAN MÉRÉNUS. »

La lettre de Mérénus ne surprit pas Robert; il était habitué aux originalités de son ami. Seulement l'inventeur n'avait oublié qu'une chose, c'est d'indiquer le lieu de la Bretagne où se trouvait son nouvel observatoire, la vieille tour.

— Réponse S. V. P. ! s'écria Robert. Lui écrire où ? M. Mérénus, en Bretagne ! Il sera donc toujours le même !

Dès lors, Robert attendit patiemment que l'époque fût venue de se rendre à Venise. Il allait, presque tous les jours, chez son oncle et voyait très régulièrement Hélène Loudon. Il avait essayé de savoir dans quel état se trouvaient les fiancés du ménage Loudon ; mais il s'était heurté chez Hélène à une grande fierté. La jeune fille mettait en ordre les vêtements de son grand-père et de sa grand'mère ; après cela elle chercherait une place pour subvenir aux besoins de toute la maison. Elle ne voulait pas quitter le petit appartement où ils avaient vécu depuis si longtemps : son grand-père était trop faible pour supporter un changement d'habitudes et les fatigues d'un déménagement.

— Je travaillerai ! répétait-elle avec courage, je travaillerai!

Et en effet, un matin où Robert était venu chez son oncle, il aperçut la jeune fille qui partait, mise simplement, mais avec soin. Il entra chez les vieux; et la grand'mère lui dit avec attendrissement :

— Notre chère petite est partie; elle va chercher de l'ouvrage.

La vieille fit asseoir Robert et, pendant deux heures elle le garda pour lui parler de la courageuse enfant.

Cependant Hélène marchait rapidement dans les rues, avec la confiance des femmes qui n'ont pas encore cherché d'ouvrage dans Paris, et qui ne savent pas combien il est difficile d'en trouver. Elle alla d'abord chez les diverses personnes qu'elle connaissait : deux modistes, trois couturières, une confectionneuse de manteaux. Elle s'était imaginé qu'elle n'aurait qu'à se présenter, à dire : Je veux travailler! et qu'on la prendrait. D'abord, elle ne demanderait pas grand'chose, parce que, si elle savait faire un peu de tout, elle ne connaissait complètement aucun métier. Puis elle étudierait, deviendrait habile, et gagnerait aisément une somme égale aux intérêts de la somme que ses parents avaient perdue dans la faillite Marsébert. Elle croyait cela. Mais, partout, elle trouva la même réponse : on avait pris les ouvrières nécessaires en vue de la saison ; et, la saison finie, on en remercierait plusieurs. Ce n'était donc pas le moment d'en prendre de nouvelles. Cette réponse, exactement la même dans les quatre premières maisons où elle se présenta, la découragea un peu; mais elle ne se laissa pas abattre. Puisqu'on ne voulait pas d'elle dans les maisons où on la connaissait, elle se présenterait ailleurs. Sans hésiter, elle suivit une dizaine de rues, cherchant les écriteaux qu'on place au bas des portes. Elle entra dans quelques maisons, après avoir lu ces mots qui, chaque fois, lui donnaient un nouvel espoir : *On demande des ouvrières.* Partout elle fut rebutée; on n'avait besoin, pour finir la saison, que d'ouvrières sachant bien leur métier.

Cette fois, l'accès de découragement fut plus [illegible] sous une porte cochère, Hélène pleura. Cachée [illegible] de nouvelles rues, regardant machinalement les petites [illegible] au bas des portes, mais n'ayant plus le courage de [illegible]ter dans les maisons. C'est ainsi qu'elle se trouva soudain dans la rue Milton et qu'en regardant au coin d'une grande porte elle vit une plaque de cuivre avec ces mots :

GEORGES MARSÉBERT, *Banquier*

Georges! le fils de cet homme dont la mort les avait ruinés!... S'il pouvait lui venir en aide!

Elle était si fatiguée qu'elle ne réfléchit pas davantage. Elle entra dans cette maison comme machinalement. Pouvait-elle savoir, la pauvre fille, qu'elle venait dans cette maison le jour même où Georges Marsébert prenait possession des bureaux qu'avait occupés son père, et, à son tour, s'établissait banquier ! Elle demanda :

— Monsieur Marsébert ?

La concierge lui indiqua le pavillon, dans le fond du jardin, et elle s'y rendit. Tous les anciens employés étaient là, Peyrot en tête, et le garçon Edouard. Rien n'était changé dans la maison, sinon que le patron était mort, et mort à temps pour ne pas payer une échéance formidable. Hélène refusa de dire son nom ; le garçon pénétra dans le bureau du nouveau patron, en disant :

— Il y a une demoiselle qui vous demande.

— Son nom ? dit Georges.

— Elle n'a pas voulu le donner.

— Alors, je n'y suis pas.

Son ami Vouzadoux, qui fumait un cigare dans un coin du cabinet, s'approcha de la porte et jeta un coup d'œil sur Hélène; puis il dit :

— Tu as tort, Georges, c'est une très jolie femme.

— Ah! dit le jeune banquier. Faites entrer.

Aussitôt, le garçon introduisit Hélène, qui se trouva seule en face de ces deux jeunes gens. Vouzadoux eut la politesse de jeter son cigare, tandis que Georges offrait une chaise à Hélène.

— A qui ai-je l'honneur de parler ! demanda le banquier.

— Monsieur, dit Hélène d'une voix tremblante, veuillez me pardonner... Je suis entrée chez vous sans bien réfléchir... Je m'appelle... mademoiselle Loudon.

A ce nom, le visage de Georges devint sec ; le sourire qui l'éclairait disparut.

— Veuillez m'expliquer rapidement le but de votre visite, mademoiselle !

Hélène balbutia.

— Nous avons été si cruellement frappés, monsieur, par... la mort de votre père...

Elle s'arrêta comme interdite ; et Georges en profita pour lancer une phrase qu'il avait préparée depuis quelques jours.

— En effet, mademoiselle, votre grand-père et diverses autres personnes ont été frappés par... la catastrophe de mon père ; mais croyez que j'ai été frappé aussi durement que vous. Au moment où je me croyais à la tête d'une grande fortune, ou du moins d'une maison en voie de prospérité, je me trouve au contraire ruiné et... obligé de travailler pour gagner ma vie. Je suis donc, autant que vous, une victime de ce malheur. Aussi... vous me voyez dans l'impossibilité de rien faire pour vous... rien, rien, rien ! *Les dettes de mon père ne sont pas les miennes.*

Et, ayant dit, il se carra dans son fauteuil, prit son couteau à papier et se mit à taper sur la table. Pour la première fois de sa vie, Hélène Loudon venait d'être humiliée; mais il eut le courage de refouler son orgueil et elle répondit simplement :

— Je ne viens, monsieur, faire ici aucune réclamation; je n'en ai aucun droit; l'argent que nous avons perdu, appartenait à mon grand-père et non à moi. Si je m'adresse à vous, c'est parce que nous sommes réduits à la misère, et la seule chose que je demande, c'est du travail. Depuis ce matin, j'essaye vainement d'en trouver. Je passais devant votre porte, par hasard. J'ai vu votre nom ; et j'ai pensé que vous pourriez m'aider, me recommander dans quelque grande maison. J'ai tant besoin de gagner un peu d'argent !

Elle s'arrêta sur ce cri si vrai, si honnête ; elle ne remarqua pas les regards ironiques qu'échangeaient Vouzadoux et Georges Marsébert. Ce dernier sembla réfléchir, puis il dit d'un ton grave :

— Je ferai mon possible, mademoiselle, je serais heureux de vous être utile. Votre adresse f... rue Notre-Dame-de-Lorette, je crois... c'est toujours là ?

— Oui, monsieur, au 28.

Georges inscrivit l'adresse sur un carnet. Hélène se leva en disant :

— Ah ! monsieur, quoi que vous fassiez, croyez que je vous en serai toujours reconnaissante !

Et elle partit, après avoir salué les deux jeunes gens avec beaucoup de dignité. Vouzadoux alla à la fenêtre et la regarda s'éloigner ; ensuite il alluma un nouveau cigare et déclara posément :

— Voilà dix ans que je bats tous les quartiers de Paris. Eh bien, sur l'honneur, je n'ai jamais rencontré une fille aussi parfaitement belle. Elle n'a qu'un défaut : elle est brune ! Et j'adore les blondes. Mais toi qui détestes les blondes... Hein ?

Georges dit froidement :

— Si tu es mon ami, Vouzadoux, tu vas filer cette belle fille, me dire comment elle vit, comment on peut la voir...

— Compris, dit Vouzadoux en se levant.

Vouzadoux, Léopold-Anastase Stanislas, était un des plus abominables libertins de la mauvaise jeunesse parisienne. Fils de paysans franc comtois, il était venu à Paris pour chercher fortune ; et il avait trouvé l'aisance dans les combinaisons louches de la Bourse. De moyenne taille, gros, rond, rougeaud, il offrait un aspect de bonhomie qui trompait tout le monde. On le prenait pour un bon garçon ; et c'était un coquin, qui aurait trahi son meilleur ami pour gagner de l'argent, ou satisfaire au caprice d'une fille. Georges Marsébert l'avait rencontré aux courses, où Vouzadoux lui avait appris à tripoter ; et ils étaient devenus inséparables. Vouzadoux était persuadé qu'il exploitait Georges Marsébert. Il n'avait jamais deviné la profondeur des pensées scélérates que Georges savait cacher sous ses manières correctes.

— Compris, répéta Vouzadoux, en mettant son chapeau. On va te la servir sur un plat, cette belle mademoiselle Loudon. Où te retrouverai-je ?

— Tout à l'heure, au salon ; je m'y rendrai dès que j'aurai terminé quelques lettres.

Vouzadoux partit. Georges signa plusieurs lettres que lui apporta Peyrot, et dans lesquelles il faisait audacieusement ses offres de service aux anciens clients de son père. Puis il quitta son bureau et revint dans l'hôtel. Sa mère, Yvonne et Baranville étaient déjà au salon. Georges les salua tous gracieusement et dit :

— Attendons encore un peu ; mon ami Vouzadoux déjeune avec nous.

Baranville et madame Marsébert eurent un mouvement de dépit ; Georges fit semblant de ne pas s'en apercevoir. D'ailleurs, le valet de pied annonçait déjà :

— M. Vouzadoux !

(*A suivre*) PIERRE SALES.